

En cas de litige de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Article L441-9 / Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012)
CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi du 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques financiers aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

SCIERIE EXPLOITATION FORESTIERE
Plancher - Parquet - Volige
VIDAL Laurent
Route de Cahors - 46500 GRAMAT
05 65 38 75 86 - laurent-vidal157@orange.fr
Siret : 818 179 236 00018 - TVA: FR 56 818 179 236

A Gramat le 9-11-23

FACTURE 38

M. Menuiserie Bouchard
Barnat
A Rocamadour
Doit

n° TVA intracommunautaire

REGISTRES L E D A U P Y N

0,220 m ³ de planches en châtaignier	650 €/m ³	143,00 €
0,054 m ³ de planches en Douglas	450 €/m ³	24,30 €
Montant HT		167,30 €
TVA à 20%		33,46 €
Payé ce jour chèque CA N° 9393360		Total TTC 207,76 €

RÈGLEMENT pour le :

Conditions d'escompte pour paiement anticipé

TOTAL H.T.	Taux T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL T.T.C.